EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers

En exercice: 40 Présents: 32 Votants: 36 L'an deux mille seize, le onze février à 19H00,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la

présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 4 février 2016.

Résultat du vote

Pour: 36 Contre: 0 Abstention: 0

OBJET: Convention CC Cœur de Chartreuse/

Ecofolio

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET, Jean-Michel FERTIER (Corbel); Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, (Entre-deux-Guiers); Jean Paul CLARET (Entremont-le-Vieux); Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche); Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles); Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD, Gérard D'ALLIN (Saint-Christophe sur Guiers); François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz); Pierre Auguste FEUGIER (Saint Franc); Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière); Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont); Yves GUERPILLON (Saint-Pierre de Chartreuse); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz); Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) Jean Paul PETIT, Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38); Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

<u>Pouvoirs :</u> Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste FEUGIER, Suzy REY à Jean Paul CLARET, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN

Le Vice-président,

RAPPELLE qu'Ecofolio est l'éco-organisme créé pour assumer la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) de la filière des papiers graphiques et participer ainsi à la gestion de leur fin de vie.

A cet effet, les opérateurs responsables de la mise sur le marché des papiers s'acquittent d'une éco-contribution qui est ensuite reversée aux communes, EPCI ou syndicat mixte ayant la compétence déchets.

AFFIRME que les CC Chartreuse Guiers, des Entremonts et du Mont Beauvoir avaient chacune signé une convention avec l'éco-organisme afin de percevoir les soutiens correspondants.

Suite à leur fusion et à la création de la CC Cœur de Chartreuse au 1^{er} janvier 2014, la signature d'une convention CC COEUR DE CHARTREUSE/Ecofolio est nécessaire afin de continuer à percevoir ces soutiens (environ 15 000 € par an).

RAPPELLE que la commission déchets qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2015 s'est positionnée en faveur de la signature de cette convention.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

• AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 24 février 2016,



Le Président

Denis SEJOURNE